AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C1504
FR001400PVN6-FS0799

10 septembre 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

VIRIDIEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 septembre 2026, la société de droit américain Dimensional Fund Advisors LP[1] (6300 Bee Cave Road Building 1, Austin, Texas 78746, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, avoir franchi en baisse, le 3 septembre 2026, le seuil de 5% du capital de la société VIRIDIEN et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 360 699 actions VIRIDIEN[2] représentant autant de droits de vote, soit 4,996% du capital et 4,97% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VIRIDIEN sur le marché.

_____

[1] Contrôlée par son « *general partner* » Dimensional Holdings Inc.
[2] Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 2 514 actions VIRIDIEN pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.
[3] Sur la base d'un capital composé de 7 219 747 actions représentant 7 256 239 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.